

Préserver la fouine... pourquoi ?

Présent près de l'Homme depuis fort longtemps, ce mustélidé reste **victime de préjugés tenaces**. La fouine est mal connue du public et confondue avec beaucoup d'autres petits carnivores. Aussi les lignes qui suivent devraient-elles vous aider à répondre aux inquiétudes et aux questions les plus couramment posées...

Les nombreuses études et publications des scientifiques, l'excellent livre(1) de François LEGER et François STEIMER, agrémenté de superbes photos rétablissent la vérité.



Fouine acrobate...
(Photo : source Internet)

Intégrée depuis des millénaires dans la chaîne alimentaire, elle n'a jamais mis en péril quelle qu'espèce que ce soit, bien au contraire même, en effectuant une sélection naturelle indispensable autour d'elle.

Il faut marcher 3 à 4 km pour faire le tour du domaine vital d'une fouine représenté grosso modo par un espace de 700 m à 1 km de côté.

Seule sur ce grand territoire de 50 à 100 ha, elle écarte sans ménagements ses propres congénères et il est rare de voir plus d'une fouine à la fois hors période de rut et d'élevage des jeunes. La femelle élève généralement seule ses jeunes, souvent 3, une fois par an. C'est à ce moment que la famille se fait remarquer par son activité débordante.

Opportuniste et quasi omnivore, elle mange déchets alimentaires, petits mammifères, œufs, fruits, insectes... suivant ce qu'elle trouve. Ainsi si on laisse à sa portée, sans les protéger, nos volailles, il est évident qu'un jour ou l'autre, elle viendra se servir. Ce n'est pas elle la responsable ! Par sa **prédation sur les rats surmulots, les pigeons** des villes et **les étourneaux**, la fouine joue **un rôle essentiel et bénéfique** à l'Homme.

Le piégeage ne règle rien puisqu'une fouine tuée sera remplacée peu de temps après par une autre fouine qui s'emparera du territoire laissé libre...

Prévenir les problèmes posés par les petits carnivores sauvages mais aussi par les chiens et chats qui s'attaquent souvent également aux petits élevages mal protégés est devenu incontournable. Un élevage de conception rationnelle ou correctement entretenu se trouve automatiquement à l'abri des prédateurs.

C'est beaucoup moins coûteux que de piéger tous les ans **après avoir subi des dégâts.**

Et rien ne sert de remplir des fiches de dégâts qui ne seront pas plus indemnisés que les réels dégâts causés par les sangliers dans les propriétés privées ou sur les stades.



Martre
(Photo : source Internet)



➤ **Il faut donc préserver les élevages :**

Dispositifs à mettre en œuvre, **valables pour tous les petits mammifères prédateurs :**

1) Protection mécanique :

Les poulaillers ou clapiers doivent être fermés, les parcs d'élevage en grillagés.

La maille du grillage ne doit pas dépasser 3 à 4 cm.

La clôture doit être installée du côté extérieur par rapport aux piquets de soutien afin qu'il soit plus difficile de pénétrer à l'intérieur du poulailler en grimpant sur ces piquets. Pliez la partie supérieure du grillage vers l'extérieur en formant un angle d'environ 30°.

Autour du poulailler, en bas, **un retour de grillage sur 40 à 50 cm vers l'extérieur et légèrement recouvert de terre** empêche le renard de creuser un tunnel d'accès. Juste contre la clôture, on peut aussi placer une rangée de dalles de 40 cm de largeur ; les renards sont futés, mais ils n'ont pas le réflexe de commencer à creuser un peu avant ces dalles. Eviter tout arbre ou branche à proximité du grillage ou le surplombant.

Fermer l'abri nocturne tous les soirs avant la nuit (il existe des dispositifs automatiques).

2) Protection d'origine électrique :

Placés à 1,50 m de hauteur ou plus, un ou deux fils électrifiés **écartés de 10 cm de la clôture** sont d'une efficacité totale.

3) On peut aussi écarter la fouine des bâtiments où elle est gênante :

Rappels : qu'il chasse dans les bâtiments les rats, souris, pigeons des villes, choucas, ou qu'il s'y reproduise, l'animal doit impérativement quitter ces lieux qui ne forment pas pour lui un espace vital suffisant.

Quelques conseils :

- **Pas de capharnaüm** où elle va pouvoir s'installer tranquillement !
- **Fermeture des accès** avec du grillage fixé solidement. Un manchon de sortie (entonnoir) ou une trappe à sens unique permettront de n'enfermer aucun animal à l'intérieur.
- **La clôture électrique** est également d'une efficacité redoutable⁽²⁾. Attention, pour éviter tout risque d'incendie, la placer à l'extérieur. Par obligation ou par ruse, la fouine doit être amenée à toucher le fil électrifié. A l'intérieur des bâtiments, des bouts de fil de fer appelés « clôture leurre », identiques aux autres, mais sans électricité, compléteront le dispositif qui ne doit pas être en service sur les sites de reproduction.
- La fouine déteste également être dérangée pendant la journée, par un chien par exemple.

Ces pistes d'action permettent de résoudre la quasi-totalité des problèmes.

Chers adhérents, à vous d'agir !